



PARTENARIAT POUR LA
PROTECTION
INTEGREE

PPI

Promotion de la Paix et Protection des défenseurs
des droits humains

**RAPPORT GENERAL DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME DURANT LA CAMPAGNE
ELECTORALE ET LE DEROULEMENT DES ELECTIONS DU MOIS DE DECEMBRE 2018 EN
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.**

Janvier 2019

Nos bureaux de représentation nationale et régionale

Bukavu/Sud-Kivu/RDC
Av. Vamaro-Nyawera, C/Ibanda
Tél : +243853797912/+243813821013
E-mail : secretariatexecutifrdc@ppi-ong.org
pascalmupenda1@gmail.com

Kampala/UGANDA
Tirupati Mazima Mall, Kabalagala
Tél : +256 797326931
E-mail : directeur@ppi-ong.org

Site web: www.ppi-ong.org

TABLE DE MATIERE

0. INTRODUCTION	2
A. DESCRIPTION DU DEROULEMENT DES FAITS	3
I. Violences contre les journalistes	3
II. Violences contre les défenseurs des droits de l'homme (DDH)	3
1. Artiste engagé enlevé	3
2. Militants pro démocratie arrêtés	4
3. Attaque contre la résidence d'un DDH	4
4. Défenseur des droits de l'homme (DDH) arrêté	4
III. Violences/incidents diplomatiques à l'aube des élections en RDC	5
IV. Violences préélectorales durant la campagne en décembre	5
1. Les personnes tuées	5
2. Les personnes blessées	6
3. Les personnes arrêtées	7
V. Les meetings/réunions publiques et réunions non publiques empêchés et/ou perturbés	7
VI. La coupure de l'internet et du système des messageries par sms	8
B. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	9

0. INTRODUCTION

Le mois de décembre 2018 a été particulièrement marqué par la campagne électorale et la tenue des élections législatives provinciales, législatives nationales et l'élection présidentielle en République Démocratique du Congo. Pour ce faire, Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI), organisation œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des défenseurs des droits humains a suivi de très près le déroulement de la campagne électorale sur toute l'étendu de la RDC, jusqu'au jour de la convocation officielle de l'électorat le dimanche 30 décembre 2018. D'entrée de jeu, il importe de signaler que cette période de campagne électorale au lieu d'être un moment de joie et d'un face à face durant lequel les électeurs devraient communiés avec leurs futurs représentants ou chef d'Etat en discutant calmement les projets de société, toute cette période du mois de décembre 2018 a été plus caractérisée par une sorte d'intolérance sans scrupule, d'une part entre certains candidats eux-mêmes, d'autres part entre certains candidats et le pouvoir qui n'a cessé de déployer des militaires et policiers armés jusqu'au dent pour réprimer les meetings de campagne de certains candidats. En conséquence, plusieurs violations des droits de l'homme ont été enregistrées durant la campagne électorale, et même pendant le déroulement du scrutin du 30/12/2018, tant du coté des acteurs politiques que des militants, en dehors des violations enregistrées également contre les défenseurs des droits de l'homme (DDH) et des journalistes. Cela étant, PPI a documenté au total **cent soixante neuf (169) cas des violations des droits humains** pour le seul mois décembre sur toute l'étendue de la RDC. En ossature, il s'agit de : 1 artiste engagé enlevé à Bukavu dans la province du Sud-Kivu et retrouvé trois jours plus tard dans un état critique, 1 journaliste arrêté pendant environ une heure et sa camera confisquée par la police sous commissariat de Beach Muhanzi à Bukavu, province citée, 1 DDH arrêté à Mbobero/Kabare toujours au Sud-Kivu, 1 DDH attaqué par les bandits la nuit à son domicile, 1 journaliste de la RFI dont l'autorisation de reportage a été retiré par le ministre congolais de la communication et médias, 10 militants du mouvement citoyen Lutte pour le changement (LUCHA) arrêtés dont 6 à Kinshasa et 4 Goma et relâchés environs une semaine après. Suite aux manifestations liées au report des élections à Beni ville, Beni territoire et Yumbi dans le Maindombe, 17 autres militants des mouvements citoyens ont été arrêtés à Beni au Nord-Kivu. Dans le cadre de la campagne électorale et la politique générale du pays, 148 violations des droits de l'homme ont été également enregistrées. C'est notamment l'obligation du gouvernement congolais demandant à 1 ambassadeur de l'union européenne de quitter la RDC, 7 personnes tuées à balles réelles tirées par la police à bout portant dont 2 morts à Lubumbashi dans le Haut-Katanga, 1 mort à Kalemie dans la province du Tanganyika, 1 mort à Beni et 3 morts à Lurhala en territoire de Walungu dans la province du Sud-Kivu. A part les pertes en vies humaines on note 98 personnes blessées dont une quarantaine par balles réelles et 42 cas d'arrestation dans plusieurs provinces de la RDC. A ceci s'ajoutent 7 meetings et réunions empêchés par les éléments de la police et/ou l'armée sous l'ordre de l'autorité ainsi que la coupure d'internet, le système des messageries coupé depuis une semaine. De toutes ces violations de droits de l'homme répertoriées au mois de décembre, PPI a documenté 32 cas qui concernent les violations des droits des DDH et les journalistes contre 16 cas enregistrés au mois de novembre 2018. La plupart de ces violations des droits des DDH et journalistes sont survenus à Bukavu dans la province du Sud-Kivu, à Goma et Beni en province du Nord-Kivu et dans la Ville-Province de Kinshasa. Avec l'ajout des victimes des violences diplomatiques et préélectorales tel que susmentionné, nous vous proposons ci-dessous de manière succincte une description pour bien comprendre le déroulement des faits.

A. DESCRIPTION DU DEROULEMENT DES FAITS

I. Violences contre les journalistes

1. Pascal MIHIGO

Journaliste reporter à Hope Chanel Télévision. Pascal Mihigo a été arrêté le 03/12/2108, par la police ciat¹ de Beach MUHANZI et conduit immédiatement au cachot, alors qu'il couvrait l'incident à partir duquel un policier a tiré à bout portant sur deux personnes dont un cordonnier et une fille vendeuse des souliers usagés au marché Beach Muhanzi dans la ville de Bukavu. Tout est partie d'une dispute survenue entre ce policier et une vendeuse de boisson qui lui réclamait l'argent de consommation faite. Environs une heure après la privation de la liberté, le journaliste a été libéré suite à l'intervention du commissaire provincial de la police, alerté par la directrice du média pour lequel il travaille. Selon le journaliste, sa camera confisquée lui a été remise mais après que toutes les images liées à ce meurtre aient été effacées.

2. Florence MORICE

Une notification de la mesure du ministre congolais en chargé de la communication et médias, monsieur Lambert Mende a été faite à Madame Florence Morice, correspondante de la radio france internationale (RFI) en date du 31/12/2018 lui annonçant le retrait de l'autorisation de reportage lui accordée le 19 janvier 2018. Le ministre impute à la RFI d'avoir violé de manière récurrente les dispositions de la loi organique de la commission électorale nationale indépendante (CENI) en ses articles 1, 2, 25, 71 et 86 qui reconnaissent au seul Président de la CENI le privilège d'annoncer les résultats provisoires des élections en RDC. En plus de cette loi, Mende accuse également la RFI d'avoir violé le code de bonne conduite des journalistes internationaux en période électorale dont elle est signataire en son article 7, 5^{ème} tiret. Signalons également que cette mesure a été suivi immédiatement de l'interruption du signal de la RFI dans plusieurs villes de la RDC, notamment Bukavu, Goma, Lubumbashi, Mbandaka, Kisangani et Kinshasa.

II. Violences contre les défenseurs des droits de l'homme (DDH)

1. Artiste engagé enlevé

AKILIMALI BUFOLE Corneille dit « Cor Akim »

Musicien compositeur et pianiste membre de l'orchestre As des As de Papy KERRO, il a été enlevé par les inconnus la nuit du vendredi 07/12/2018 vers 00h alors qu'il revenait du karaoké animé par son orchestre.

Selon un message diffusé dans les réseaux sociaux par la petite sœur de la victime, celle-ci a enlevé par les bandits tout près de chez lui à Nguba. Il a tout de même réussi à glissé un message téléphonique indiquant qu'il était en danger. Sur le lieu, on a ramassé un de ses souliers et son porte monnaie. Trois jours après, Cor Akim sera retrouvé abandonné sur avenue Vamaro, dans un état critique. Signalons que cet artiste fut enlevé au moment où il préparait la sortie officielle de sa nouvelle chanson « **Mon vote, je ne vote pas pour les médiocres** »².

¹ Poste de police

² You tube, « Mon vote », Cor Akim.

2. Militants pro démocratie arrêtés

Au total 27 militants pro démocratie ont été arrêtés et relâchés plus tard, respectivement six (6) à Kinshasa, quatre (4) à Goma et dix-sept (17) à Beni au cours du mois de décembre. Ces militants de Kinshasa sont tous du mouvement citoyen Lutte pour le changement (LUCHA). Ils ont été arrêtés le 15/12/2018 dans la commune populaire de Masina et conduit immédiatement dans un contenair³ de la police. Des informations parvenues à PPI font savoir qu'ils ont été arrêtés au moment où ils sensibilisaient la population au vote utile, à travers la campagne citoyenne dénommée « **Balayer les médiocres** » que la LUCHA venait de lancer. Le 16/12/2018, quatre (4) autres militants du même mouvement qui sensibilisaient la population sur l'appropriation de la campagne « Balayer les médiocres » ont été arrêtés à Goma et conduits au cachot de la police. Tous ont été libérés après environs une semaine en détention. Par ailleurs, avec l'exclusion des habitants de Beni ville, Beni territoire et Yumbi dans le Mairouba à l'élection présidentielle du 30/12/2018 par la CENI⁴ et le report des élections législatives provinciales et législatives nationales au mois de mars 2019 dans ces mêmes zones pour raison d'insécurité et l'épidémie à virus Ebola d'après la CENI, des manifestations ont eu lieu presque sur toute l'étendue de la province du Nord-Kivu, entraînant l'arrestation de 17 personnes, identifiées comme jeunes des mouvements citoyens faisant parties es manifestants qui se sont farouchement opposés à cette décision de la CENI leur privant le droit au vote.

3. Attaque contre la résidence d'un DDH

Maitre Patient BASHOMBE

Il est Président du bureau de coordination de la société civile et modérateur du cadre provincial de plaidoyer pour la paix (CPP) du Sud-Kivu.

Dans un message diffusé sur les réseaux sociaux, il a indiqué que les bandits ont attaqué sa résidence la nuit du 24/12/2018 vers 3h00 du matin. Joint par PPI, il confirme l'attaque dont le mobile est resté inconnu mais qui suscite des interrogations au regard de son travail en tant que DDH et la situation politique de l'ère très sensible en RDC.

4. Défenseur des droits de l'homme (DDH) arrêté

Maitre Pascal MUPENDA

Directeur des Programmes RDC de l'ONGDH Partenariat pour la Protection intégrée (PPI) et Rapporteur-Porte Parole national de la Nouvelle Dynamique de la Société Civile (NDSCI), Maitre Pascal Mupenda a été arrêté vers 11h45 au centre de vote de l'Institut Kitumaini, collège Saint Paul à Mbobero dans le territoire de Kabare, alors qu'il venait d'accomplir son devoir civique en tant qu'électeur. Il était accusé d'avoir capturé la photo de son bulletin de vote, ce qui du reste ne constitue pas une infraction car aucune loi congolaise, pas même la loi électorale n'interdit à un électeur de tirer la photo de son bulletin de vote ou de se faire photographier dans un bureau de vote ou dans l'enceinte d'un centre de vote. Amené manu militari par une dizaine d'agents de l'ordre parmi lesquels des policiers, des militaires et certains agents de l'agence nationale des renseignements (ANR) en toute brutalité au cachot de la police de renseignements (P2) à Labotte, ville de Bukavu en province du Sud-Kivu, après plus de 4h00 de temps passés sous surveillance chez les militaires commis à la garde de la concession dite de Joseph Kabila à Mbobero, ensuite immobilisé à bord de la camionnette sous une pluie battante.

³ Considéré comme cachot

⁴ Commission électorale nationale indépendante

Devant l'officier de police judiciaire (OPJ) instructeur, il était surpris de constater que la commission électorale nationale indépendante (CENI) a informé les services de sécurité qu'il était plutôt un militaire de la garde républicaine (GR) en possession de la carte d'électeur et déniché après avoir voté. Placé en garde à vue après audition, maître Pascal Mupenda a été libéré le 31/12 /2018 vers 11h, la police ayant constaté qu'il est auxiliaire de la justice sous serment et défenseur des droits humains, qui n'a jamais fait l'armée, contrairement aux allégations de la CENI soutenant qu'il était un militaire GR. Ne comprenant pas le mobile réel de cette accusation par la CENI, il s'est décidé de porter plainte contre le chef de centre de vote de la CENI de l'Institut Kitumaini pour arrestation arbitraire et détention illégale, imputation dommageable et dénonciation calomnieuse, au cours de la première quinzaine du mois de janvier 2019. La même plainte concerne la CENI en tant que civilement responsable, considérant que son agent a agi en plein service. Maître Pascal Mupenda indique avoir été torturé par les agents de l'ordre qui l'acheminaient au cachot de la police de renseignements, tout en le qualifiant d'être un infiltré, un rwandais, un déserteur de l'armée, etc.

III. Violences/incidents diplomatiques à l'aube des élections en RDC

A moins de quatre jours de la nouvelle date annoncée par la CENI pour la tenue des élections législatives provinciales, nationales et l'élection présidentielle, le 26/12/2018 le gouvernement congolais a sommé l'ambassadeur de l'union européenne, M. BART OUVRY, ambassadeur de l'union européenne à quitter la RDC dans 48h. Selon le ministre congolais des affaires étrangères, cette mesure a été prise par le gouvernement congolais en réponse à la décision de l'union européenne d'avoir prolongé d'une année les sanctions contre certaines autorités congolaises. Cette situation arrive au moment où l'ambassade des Etats-Unis a fermé ses portes en RDC et rappelé son ambassadeur depuis en début du mois de décembre, se disant craindre l'attaque terroriste.

IV. Violences préélectorales durant la campagne en décembre

1. Les personnes tuées

- a. **Lubumbashi/Province du Haut-Katanga** : 2 morts par balles réelles. Martin Fayulu, candidat du regroupement LAMUKA à l'élection présidentielle 30/12/2018, à son arrivée à Lubumbashi mardi 11/12, deux personnes ont été tuées par balles réelles tirées par les éléments de l'ordre qui n'ont pas accepté qu'il tienne son meeting de campagne.
- b. **Kalemie/Province du Tanganyika** : 1 mort par balle réelle. Arrivée à Kalemie le mercredi 12/12, Martin Fayulu a encore une fois été empêché de tenir le meeting dans la province du Tanganyika. Dans les échauffourées entre les éléments de l'ordre et les gens venus écouter le candidat Fayulu, une femme a trouvé la mort suite à une balle tirée par les éléments de l'ordre sources
- c. **Beni/Province du Nor-Kivu** : 1 personne a été tuée le 28/12 par balle lors des manifestations des forces vives qui protestent depuis jeudi 27/12 contre l'exclusion de Beni Ville, Beni Territoire et Yumbi (Maindombe) à l'élection présidentielle du 30/12/2018, mais aussi le report des élections des députés provinciaux et nationaux de ces mêmes entités au mois de mars 2019. La CENI a fait cette annonce mercredi 25/12, au motif que la zone de Maindombe serait confrontée aux conflits intercommunautaires, en plus de l'épidémie à virus Ebola qui sévis toutes ces zones.
- d. **Lurhala/Province du Sud-Kivu** : 3 personnes tuées à Lurhala en territoire de Walungu en date du 30/12/2018. Parmi elles nous avons un agent de la CENI, un policier et un électeur.

Selon les informations recueillies par PPI, tout a commencé lors que les électeurs de ce centre de vote ont entendu l'alerte de la machine à voter qui signalait que les gens ont déjà vote. Ce qui a créé un soulèvement populaire, opposant les électeurs aux agents de la CENI et la police.

2. Les personnes blessées

- a. **Yumbi/Maindombe** : Jeudi 06/12/2018, au moins 12 personnes ont été blessées à Yumbi dans le territoire de Maindombe lors du lancement officiel de la campagne du regroupement Front Commun pour le Congo (FCC) qui soutient monsieur Emmanuel Shadary à la présidentielle en RDC. Des informations recueillies par PPI indiquent que tout est parti d'un jet de pierre lancé par certains manifestants qui ne voulaient ni entendre parler du nom d'Emmanuel Ramazani Shadary ni le voir fouler son pied dans cette partie du pays.
- b. **Kindu/Province du Maniema** : Dimanche 09/12, l'avion de Martin Fayulu, candidat du regroupement Lamuka à la présidence a été empêché d'atterrir à Kindu. 11 personnes ont été blessées dont 4 par balles réelles.
- c. **Lubumbashi/Province du Haut-Katanga** : A son arrivée à Lubumbashi le 11/12, le candidat président Martin Fayulu a été empêché par les éléments de l'ordre de tenir son meeting. Cette situation a suscité des vives tensions entre les éléments de l'ordre et les partisans de Martin Fayulu. Au total 43 personnes ont été blessées, dont au moins 15 par balles réelles.
- d. **Kalemie/Province du Tanganyika** : Le 12/12 à l'arrivée du candidat président de Lamuka, monsieur Martin Fayulu à Kalemie, alors qu'ils se dirigeaient au stade Benda, lieu où devait se tenir son meeting, ses militants ont été attaqués par des jeunes habillés en t-shirts PPRD sous escorte de la police et l'armée ainsi que le vice-gouverneur du Tanganyika Ali Bin OMARI SUMUKINDI. Ces échauffourées se sont soldées avec 15 blessés dont certains par balles.⁵
- e. **Idjwi/Province du Sud-Kivu** : 4 personnes blessées. C'était en date du 22/12/2018 lorsque le Docteur olivier Rusumba, candidat député provincial s'est vu empêché par le Mwami Ntambuka, un autre candidat député provincial proche de la majorité de tenir son meeting de campagne dans le village Bwina, en territoire d'Idjwi Sud. Il sied de noter que parmi les blessés, l'on note le docteur Olivier Rusumba qui a été grièvement touché au niveau de la tête.
- f. **Beni/Province du Nord-Kivu** : Aussitôt la commission électorale nationale indépendante (CENI) a annoncé le report des élections législatives provinciales, législatives nationales ainsi que l'exclusion à l'élection présidentielle du 30/12/2018 des habitants de Beni ville, Beni territoire et Yumbi dans le Maindombe, des manifestations ont débuté presque sur toute l'étendue de la province du Nord-Kivu. 5 personnes parmi lesquelles 2 policiers ont été blessées le 27/12. De même, 2 autres personnes ont été blessées par balle dans la suite des manifestations le 28/12.
- g. **Goma/Province du Nord-Kivu** : Suite aux mêmes manifestations du jeudi 27/12/2018 contre le report et l'exclusion de certains habitants du Nord-Kivu aux élections du 30/12, 7 personnes ont été blessées.
- h. **Lurhala/Province du Sud-Kivu** : 1 personne a été blessée lors des échauffourées ayant opposées les électeurs au centre de vote de Lurhala en territoire de Walungu contre les agents de la CENI le 30/12/2018 suite à une panne de la machine survenue dans un bureau de vote

⁵ Les témoins qui ont vécu les faits et contacté PPI

Et dont le système d'alerte a commencé à signaler que les gens ont déjà voté alors que non. Cette situation a aussi occasionné la mort de trois personnes, un véhicule de la CENI incendié et le vote n'a plus lieu dans cette entité.

3. Les personnes arrêtées

- a. **Kindu/Province du Maniema** : 18 personnes ont été interpellées par la police lors des manifestations du dimanche 09/12 suite au refus de laisser atterrir l'avion de l'opposant Martin Fayulu.
- b. **Beni/Province du Nord-Kivu** : Du 27 au 28/12/2018, 17 personnes à majorité des mouvements citoyens ont été arrêtées.
- c. **Goma/Province du Nord-Kivu** : 6 personnes ont été arrêtées par la police le jeudi 27/12/2018 au cours des manifestations contre le report des élections législatives provinciales et nationales en mars 2019 et l'exclusion de la population de Beni ville, Beni territoire et Yumbi à l'élection présidentielle.

V. Les meetings/réunions publiques et réunions non publiques empêchés et/ou perturbés

a. **Kindu/Province du Maniema** : Le dimanche 09/12/2018, Martin Fayulu a été empêché d'atterrir à Kindu pour battre campagne.

b. **Lubumbashi/Province du Haut-Katanga** : Après le blocage de Kindu, le candidat du regroupement Lamuka, monsieur Martin Fayulu a atterri à Lubumbashi dans le Haut-Katanga le mardi 11/12. Malheureusement, les éléments de l'ordre n'ont pas une fois de plus attendu qu'il tienne le meeting pour sa campagne, et lui ont obligé de quitter l'ancienne province cuprifère sans s'être adressé à ses militants.

c. **Kalemie/Province du Tanganyika** : Le mercredi 12/12, monsieur Martin Fayulu est arrivé au Tanganyika, mais n'as pas tenu son meeting car empêché par les éléments de l'ordre.

d. **Mwenga/Sud-Kivu** : C'est par les gaz lacrymogènes et les balles réelles que Monsieur Jean-Claude Kibala, ancien ministre national de la fonction publique et vice-gouverneur de la province, alors candidat député national et coordonnateur en charge de la communication en province du Sud-Kivu du regroupement Lamuka du candidat président Martin Fayulu s'est vu empêché de tenir son meeting à son arrivée à Mwenga le 15/12/2018.

e. **Butembo/Nord-Kivu** : Etant encore dans la ville de Beni mercredi 12/12, les ténors du regroupement du Camp du changement (CACH), sieurs Félix TSHISEKEDI et Vital KAMERHE annulent leur voyage de Butembo, évoquant la raison de sécurité. Ces derniers indiquent qu'ils sont choqués de voir que déjà à partir de la ville de Beni, leur meeting a été perturbé par les militants de LAMUKA qui soutiennent Martin FAYULU. « *Les militants de Fayulu n'ont cessé de scander des chansons en son nom et nous ont jeté des projectiles lors de notre meeting* », affirment-ils.

f. **Ville-Province de Kinshasa** : Le mercredi 26/12, Andre KIMBUTA, Gouverneur de la ville province de Kinshasa suspend illégalement et unilatéralement la campagne électorale dans la ville-province de Kinshasa, évoquant les raisons sécuritaires. Cette situation ne sera pas bien digérée par le candidat président Martin FAYULU dont ses militants attendaient impatiemment un meeting le même 26/12 à la place Sainte-Thérèse au quartier Ndjili.

Nombreux d'autres défenseurs des droits de l'homme ainsi que les représentants des partis politiques ont dénoncés cette énième violation de la loi électorale par une personne sans titre ni qualité au vue et au su de la commission électorale nationale indépendante (CENI), voire le parquet général qui sont restés très silencieux.

VI. La coupure de l'internet et du système des messageries par sms

Sur décision du ministère de la communication et médias, toute la population congolaise a été encore une fois privée pour la énième fois de ses droits à l'internet de la communication à travers la messagerie par sms depuis le 31/12/2018. Selon le ministre Lambert Mende, la coupure de l'internet et de messagerie par sms permettra à la commission électorale nationale indépendante (CENI) de faire le travail de compilation des résultats des élections du 30/12/2018 en toute tranquillité, en évitant que les gens se ne communiquent de faux résultats à travers les réseaux sociaux et messages. Pour la population congolaise et les DDH en particulier, cette situation rend la vie de plus en plus difficile en ses jours en RDC car non seulement c'est un manque à gagner pour le pays en termes d'économie, mais aussi plusieurs services sont perturbés faute d'internet. C'est le cas de plusieurs banques qui fonctionnent difficilement, les services d'administration dans plusieurs organisations, les activités commerciales en ligne, etc. Quant à la messagerie par sms, si tout le monde en souffre, mais les personnes vivant avec handicap tels que les sourds-muets sont de plus en plus en difficulté car les échanges par sms font partis de leurs mécanismes par excellence de communication. Les DDH congolais déplorent que toutes ces violations soient répétées chaque fois au moment où la RDC siège présentement au comité des droits de l'homme des nations unies.

B. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Compte tenu de l'ampleur des violations des droits humains en général et contre les défenseurs des droits de l'homme et journalistes en particulier, Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) condamne fermement ces actes. Cependant, pour permettre l'amélioration dans les jours avenir, PPI formule les recommandations suivantes :

1. Aux services en charge de la sécurité de :

- Définir un plan concret de sécurisation des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes, surtout en cette période post électorale en RDC et le vulgariser auprès de leurs agents d'exécution lors des conseils de sécurités et des parades militaires ;
- Libérer les DDH, journalistes et autres militants pro démocratie et des partis politiques arrêtées durant les manifestations préélectorales ;

2. Aux défenseurs des droits humains (DDH) et journalistes, d'adopter désormais la culture de saisir les instances judiciaires contre les auteurs des violations de leurs droits afin de lutter efficacement contre l'impunité et décourager d'autres bourreaux qui seraient en train de se préparer à commettre des nouvelles violations ;

3. Aux cours et tribunaux, d'examiner en toute urgence et impartialité les dossiers judiciaires liés aux violations des droits des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes qui leur seront soumis afin de lutter contre l'impunité dont jouissent les bourreaux et garantir la protection légale aux victimes ;

4. A la commission électorale nationale indépendante (CENI) de:

- Publier les résultats émanent réellement de l'expression des citoyens congolais aux élections législatives provinciales, législatives nationales et l'élection présidentielle du 30 décembre 2018 pour éviter que le pays ne sombre dans un nouveau bain de sang et/ou dans des conflits post électoraux, entendu que seule la CENI détient présentement le monopole de la paix ou de la guerre en RDC ;
- Publier dans l'urgence un nouveau calendrier pour les élections législatives provinciales et législatives nationales pour Beni ville, Beni territoire et Yumbi dans le Mairouba afin de permettre aux citoyens congolais de ces entités d'exercer et jouir de leurs droits civils et politiques ;

5. Aux candidats non satisfaits des résultats qui seront publiés par la CENI, de ne recourir qu'aux mécanismes légaux de gestion des contentieux électoraux au lieu de manipuler leurs militants pour les conflits post électoraux ;

6. A la population congolaise et aux jeunes en particulier, d'éviter toute manipulation des hommes politiques qui les inviteraient aux violences post électorales en lieu et place des voies légalement reconnues pour les éventuelles contestations ;

7. Aux cours et tribunaux de :

- Bien dire le doit pour tous les contentieux électoraux qui leurs seront soumis, entendu que seule la justice élève une nation ;
- Intervenir pour l'annulation des mesures et décisions liberticides qui limitent la liberté des manifestations publiques et/ou des meetings, des réunions ainsi que des associations longtemps décriées en RDC ;

8. **Au gouvernement congolais**, de revenir sur sa décision brisant les relations diplomatiques avec l'union européenne et rappelant l'ambassadeur M. BART OUVRY ou tout autre qui serait accrédité par l'UE ;
9. **Au ministère national de la communication et médias de :**
 - Revenir sur sa mesure portant retrait de l'autorisation de reportage à Madame Florence Morice, correspondante de la radio France internationale (RFI) et en RDC et permettre également le rétablissement du signal de ce même média à Bukavu, Goma, Lubumbashi, Kananga, Kisangani et Kinshasa ;
 - Rétablir le plutôt possible la connexion internet et le système des messageries coupé depuis déjà plus d'une semaine ;
10. **Aux partenaires du gouvernement congolais en général et la communauté internationale en particulier**, de ne pas tourner les dos suite aux sensibilités et/ou incompréhensions politiques actuelles car leurs apports restent d'une importance capitale, surtout pour la population congolaise qui en bénéficie.

Fait à Bukavu, le 09 Janvier 2019
Pour PPI

Maitre Pascal MUPENDA
Directeur des Programmes RDC